



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-159 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ, Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des Ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 mai 2017,

Pour faire suite aux arbitrages ayant donné lieu à l'adoption du budget primitif fin mars, les dépenses de personnel seront principalement limitées à un renforcement des services techniques en vue de rendre possible la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement de notre collectivité.

Dans ce cadre, le recrutement de deux conducteurs d'opérations a été identifié comme nécessaire pour accompagner la réalisation des grands projets structurants du mandat en cours. Leur engagement pourra être envisagé par voie contractuelle pour répondre aux besoins du service.

Par ailleurs, des ajustements sont proposés en vue de prendre en compte certaines situations individuelles :

- passage à temps complet d'un agent d'entretien jusqu'alors sur un poste à 30/35^{ème}, avec de nouvelles responsabilités confiées en suppléance de la responsable du service ;
- pérennisation du poste de l'assistante de direction (cat. C) du service commun Direction des Ressources humaines, au terme de plus de trois années de contrat et sur la base d'une évaluation très positive de sa manière de servir ;
- promotion d'un agent de catégorie C au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe stagiaire (cat. B) suite à sa réussite au concours correspondant, et en cohérence avec la nature des fonctions exercées (chargé d'affaires juridiques).
Ce poste fera très prochainement l'objet d'une mutualisation dans le cadre de la création d'un service commun affaires juridiques avec la Ville de Libourne et son CCAS, à échéance 1^{er} juillet 2017.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- De créer, à compter du 1^{er} juin 2017 :
 - Un emploi à temps complet de conducteur d'opérations contractuel de catégorie A, recruté sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi 84-53 susvisée et rémunéré par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux ;
 - Un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (cat. C), à pourvoir par voie statutaire ;
 - Un emploi à temps complet d'adjoint administratif, à pourvoir par voie statutaire.
 - Un emploi à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à pourvoir par voie statutaire.
A noter : un poste d'adjoint administratif à temps complet sera supprimé au terme de la période de stage préalable à la titularisation de l'agent nommé sur cet emploi de catégorie B.

- De supprimer, à compter du 1^{er} juin 2017 :

- Un emploi à temps non complet (30/35^{ème}) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (cat. C).

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-160 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUIT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ, Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES**INDEMNITÉS DES MEMBRES DU JURY DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE**

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de constituer un jury pour les examens de fin d'année de l'école de musique intercommunale, basée à Vayres,

Considérant que les membres du jury doivent être indemnisés,

Considérant que cette délibération prévoit que les personnels chargés de l'enseignement artistique du Ministère de l'Éducation Nationale reçoivent dans ces situations une rétribution calculée sur la base des indemnités pour heures supplémentaires,

Considérant le principe de parité entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 mai 2017,

Il est proposé que les membres du jury soient rémunérés par référence à l'heure supplémentaire de l'indice correspondant au 5ème échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (IB 437/IM 385), soit 14,88€ bruts de l'heure majorée au 1er février 2017. La demi-journée est fixée forfaitairement à 3 heures et la journée à 6 heures.

Cette indemnité pourra être cumulée avec un remboursement des frais de repas sur la base d'un montant forfaitaire de 15,25 €/ repas, conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe d'une indemnisation des membres du jury de l'école intercommunale de musique selon les modalités ci-avant exposées ;
- d'autoriser le paiement des rémunérations et des charges correspondantes.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour approbation conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais